

*Considérant*

- L'engagement pris par le Conseil d'Etat de renoncer à mettre en oeuvre EVM s'il n'obtenait pas les moyens suffisants (Décret de 1998)
- l'octroi de 116 postes (ETP) alors que les directions demandaient plus de 160 classes supplémentaires
- le fait admis par le Conseil d'Etat que 2 à 3 % des classes dépasseront le cadre du RLS
- les situations inadmissibles qui se préparent, dont nous avons des échos à la SPV (à témoin les 2 x 28 élèves en classe enfantine à Corsier)
- la hausse de la **moyenne** cantonale (+2 élèves en 7 ans), qui est volontairement confondue avec la **norme** pour enseigner
- le refus du Conseil d'Etat de revoir ses objectifs, qui demeurent ceux du scénario de Bossard consultant-Orchidée de 1996, soit pour le Secondaire plus de 22 élèves en moyenne cantonale
- l'effort consenti par les enseignants pour améliorer leur capacité à différencier leur enseignement, afin de mettre à profit les effectifs raisonnables qu'on leur promettait
- le découragement qu'on observe chez les collègues qui tentent d'assumer les multiples missions de l'école dans des classes surchargées (ex: projets interdisciplinaires en VSG, ateliers maths' au Primaire)
- le souci des parents de voir toute la réforme EVM s'enliser, souci exprimé par la pétition de l'APE ayant réuni 3500 signatures, acceptée à l'unanimité par la Commission des pétitions du Grand Conseil et transmise au Conseil d'Etat
- et enfin les scandaleux renvois de temporaires provoqués par cette politique d'austérité: femme enceinte dans l'impossibilité de rechercher un nouveau travail ou réengagée sous statut précaire 18 années durant (dont 15 déménagements !)

I'AD/SPV réunie le 2 juin 1999 à Vevey

1. rappelle que la norme des effectifs dans les cycles est de 18 à 20 élèves, condition particulièrement importante à respecter dans les années où s'acquièrent les bases de la formation (en lecture notamment)
2. s'indigne que les cibles d'économie imposées aux degrés 7 à 9 sur les scénarios de Bossard consultants continuent de servir de référence et ne soient l'objet d'aucune révision
3. dénonce la mansuétude avec laquelle les dépassements des normes du RLS sont tolérés
4. exige que le tableau des cas "hors normes RLS" soit publié avant la fin de la session parlementaire de juin, afin que les acteurs de l'école et les instances politiques puissent réagir.